

4. Quelle est la somme annuelle totale versée, ou qui sera versée à la fin du congé de retraite, à titre de pension, aux sous-ministres qui ont quitté le service depuis le 7 août 1930.

5. Quelle est la somme annuelle totale des traitements, déductions comprises, versée aux sous-ministres nommés pour remplacer ceux qui ont été mis à leur retraite depuis le 7 août 1930.

222. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 février 1934—Copie de toutes correspondances, télégrammes, enquêtes, affidavit et rapports officiels, au ministère des Postes, depuis le mois d'août 1930, concernant la démission du notaire Amédée Dugas comme maître de poste de Saint-Jean-de-Matha, dans le comté de Joliette, et la nomination de son successeur Léopold Marcell.

223. Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 605, du 23 mars 1934, concernant le renvoi à la cour Suprême du Canada de certaines questions affectant la Loi du Bureau de tarif.

223a. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 741, du 9 avril 1934, modifiant l'arrêté en Conseil, C.P. 605, du 23 mars 1934, référant certaines questions concernant la juridiction de la commission du tarif à la cour Suprême du Canada.

223b. Rapports et procès-verbaux de la commission du Tarif, sous la partie 1 de la Loi du Tarif 1933, sur 11 références qui lui ont été faites, savoir: nitrate de soude, collodion, fils et corde de jute, toile de lin ou de chanvre, Telegage rouge liquide, outils à bijouteries, poudres de bronze, armes à feu, tissus à voiles de coton égyptien, pieds en verre d'albâtre, ébauches de boutons.

223c. Rapports et Procès-verbaux de la commission du tarif, sous la partie 1 de la Loi du tarif 1933, sur trois références soumises par le ministre des Finances, savoir: figues mûres en sirop; gaz naturel; sulphate de nicotine.

223d. Rapport et procès-verbaux de la commission du tarif en vertu de la partie 1, de la Loi de la commission du tarif, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: fruits et légumes.

223e. Rapport intérimaire et procès-verbaux de la commission du tarif, sous la partie 1, de la Loi du tarif, 1933, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: tissus en laine.

223f. Rapports et procès-verbaux de la commission du tarif sous les dispositions de la Loi du tarif, 1933, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: pépinières; et rapport intérimaire et procès-verbaux sur trois références que lui a faites le ministre des Finances, savoir: chapeaux et capuchons; fil de soie d'acétate, fil de soie artificielle.

223g. Rapport intérimaire et procès-verbaux de la commission du tarif, sous la partie 1, de la Loi du tarif, 1933, sur une référence que lui a faite le ministre des Finances, savoir: attaches sans agrafes.

224. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 26 février 1934:—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral au sujet des pensions de vieillesse, y compris une copie du contrat passé entre la province et le gouvernement fédéral au sujet de cette affaire.

225. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 mars 1934:—Copie de toute correspondance échangée entre l'honorable M. Gordon, ministre du Travail, et le procureur général de la province de Québec.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1934:—Copie de tous documents ou comptes du département des Affaires indiennes échangés, durant l'année 1933 et durant 1934, jusqu'à cette date, entre le département et toute personne résidant dans le district de Spiritwood ou ailleurs, au sujet des services médicaux donnés aux réserves indiennes de Withekan et de Chitek situées dans le district électoral de Battleford-Nord.